

Mardi 13 Mars 2012

Département de Seine-et-Marne - DGS / Service de la Documentation  
INTRADOC77 – PRESSE N° 27021

## Seine-et-Marne

### L'esprit coopératif, remède anticrise

**Les sociétés coopératives sont 21000 en France et la Seine-et-Marne en compte une quinzaine. Leur nombre croît ainsi que leur chiffre d'affaires. Elles s'entraident et créent des emplois.**

Coopératives, remède anticrise? En tout cas, 2012 est l'Année internationale des coopératives selon l'assemblée générale des Nations unies, qui pointe leur rôle dans le développement économique et leur impact dans la création d'emplois, l'intégration sociale et la lutte contre la pauvreté.

En Seine-et-Marne, il existe déjà, selon la chambre de commerce et d'industrie, une quinzaine de coopératives au statut juridique et fiscal de Scop. La dernière, créée en décembre 2011, est la Rurban Coop qui regroupe une quinzaine d'artisans du centre et du sud du département et de l'est de l'Essonne. Parmi eux, un fabricant de couteaux (lire son témoignage), un facteur de piano, un formateur, etc. Des métiers divers, tous regroupés dans cette Scop qui mutualise les frais divers (fournitures de bureau, frais bancaires, etc.) et offre à chacun un service comptable, un accompagnement des projets, des permanences... En contrepartie, chacun verse un pourcentage de son chiffre d'affaires dans le pot

commun.

Cofondatrice de la coopérative avec Sarah Goodridge, Céline Romain y croit dur comme fer : « Plus que jamais, en période de crise, la coopérative d'activités et d'emploi (CAE) est une solution intéressante. Cela permet de tester son activité avant de la pérenniser. Le statut d'entrepreneur salarié fait que la personne cotise et ainsi se protège : si elle échoue, elle percevra les allocations chômage. » Mais ce n'est pas tout. « Pour obtenir des clients, une coopérative peut prétendre à la clause d'insertion dans les marchés publics. » Pour Gilles Renault, le troisième cogérant, « les autres aspects intéressants, c'est qu'on mutualise les moyens au plan comptable et juridique. C'est une vraie structure d'accueil et de soutien pour les créateurs d'entreprise ou les entrepreneurs qui veulent rebondir ». Il sait de quoi il parle. « Il y a des années, j'ai créé une entreprise de distribution de fruits et légumes avec 50 salariés. Je connais les obstacles existant pour créer sa boîte, mais

aussi les raisons de l'échec entrepreneurial. En France, 52% des entreprises ne survivent pas au-delà de cinq ans », soupire celui qui est désormais formateur.

Au sein du réseau Créer pour entreprendre, qui regroupe 66 coopératives en France dont une dizaine en Ile-de-France, on encourage cette création. « Nous n'avons encore aucune coopérative seine-et-marnaise chez nous. Il est évident que c'est mieux pour elles d'être en réseau, quand on a des centaines de personnes qui œuvrent dans le même sens », souligne Jacques Jeoffray, responsable administratif et comptable du réseau. « En temps de crise, c'est le contrepois idéal. »

Renseignements sur <http://rurbancoop.blogspot.com> ou au 06.70.05.65.78.

Coopérer pour entreprendre : 01.42.63.47.71.

**Sophie Bordier**

Mardi 13 Mars 2012

Département de Seine-et-Marne - DGS / Service de la Documentation  
INTRADOC77 – PRESSE N° 27021

## « Je crois à l'économie solidaire »

### YANN NOMINÉ 29 ans, artisan coutelier à Nemours

Il est le seul artisan fabricant coutelier d'Ile-de-France. Nemourien âgé de 29 ans, Yann Nominé a rejoint la Rurban Coop fondée en décembre, trois mois après avoir créé son atelier. Un choix qui correspond à un long cheminement. « Je connaissais les Scop pour les reprises des grandes entreprises. Quand j'ai décidé de m'installer à Nemours, après mon apprentissage à Thiers (Puy-de-Dôme) et mon travail chez un fabricant de Laguiole (Aveyron), j'ai réfléchi au statut que je devais

choisir. J'ai opté pour la coopérative car je ne voulais pas me retrouver seul à gérer mon truc, ne pas avoir d'avis extérieurs sur mon travail. C'est peut-être une vision politique. Mais l'économie solidaire, j'y crois. C'est plus motivant de s'investir quand on est entouré de gens qui s'investissent aussi. En plus, quelqu'un assure pour vous la comptabilité, la partie juridique. Tout cela en versant au pot 8% de mes bénéfices par an... » Créatif puisqu'il a inventé et déposé deux modèles de

couteaux originaux, le Fontainebleau et le Grimpeur, Yann Nominé déborde d'enthousiasme. « Je travaille pour l'instant à Héricy. Mais quand mon atelier à Nemours sera prêt, j'aimerais y organiser des visites, faire connaître mon métier, donner le goût du travail manuel. Un coutelier travaille l'acier, le bois. On utilise la métallurgie, la mécanique, l'ébénisterie... »

S.B.

Mardi 13 Mars 2012

Département de Seine-et-Marne - DGS / Service de la Documentation  
INTRADOC77 – PRESSE N° 27021

## SCOP

Une Scop, c'est une société coopérative sous forme de société anonyme (SA) ou de société à responsabilité limitée (SARL) dont les salariés sont majoritaires. Ils sont associés majoritaires et détiennent au moins 51% du capital social et 65% des droits de vote. Le dirigeant est élu par les salariés-associés. Une

personne égale une voix.

Dans une scop, une part est versée aux salariés sous forme de participation et d'intéressement; une part est versée aux salariés-associés sous forme de dividendes (ils ont mis plus de capital au départ dans le projet) et une part concerne les réserves (40 à 45% du résultat en

moyenne) impartageables : elles serviront à consolider les fonds propres et à assurer la pérennité de la coopérative.

## 4 % la progression du chiffre d'affaires

Entre 2008 et 2010, malgré la crise, le chiffre d'affaires des cent plus grandes coopératives de France, qui en compte 21000, a progressé de 4% pour atteindre 188 Mds€.

Tous droits réservés : Le Parisien  
417227027C40071F43710F11CB0661F562B95E6DC2161AD7FCE3EED  
4877877F74C0441CF3D30A81F407F1866AA93C6DF2111A2795D00C6